

MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
EN FORMATION INITIALE

EN 1ère ANNEE DE DUT
ET LES ETUDIANTS N'AYANT JAMAIS ETE A L'UNIVERSITE DE LORRAINE
(Étudiants ayant déjà fait une année dans le supérieur hors université de Lorraine)

Vous êtes admis dans l'une des formations de
l'IUT de THIONVILLE-YUTZ.

Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de **votre réussite au baccalauréat** :

Vous avez répondu OUI à l'une de nos formations, bienvenue à l'Université de Lorraine.

Vous pourrez procéder à votre inscription à partir du 10 juillet 2018 et jusqu'au 30 août 2018 par internet :

Etape 1 : Connectez vous au Portail MesServicesEtudiants :
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Allez dans la rubrique Contribution Vie Etudiante et de Campus et suivez le guide. En fonction de votre situation (boursier du CROUS ou non) vous devrez vous acquitter de la cotisation d'un montant de 90 euros payable en ligne. Attention, notez bien le numéro de certificat qui vous sera attribué. Ce numéro de certificat est attribué à tous les futurs étudiants qu'ils soient boursiers ou non. Il vous sera demandé pour vous inscrire à l'université

Etape 2 :
<https://inscriptions.univ-lorraine.fr/>

A l'aide de votre identifiant Parcoursup précédé de : P18 ainsi que de votre date de naissance au format jjmmaaaa. Par exemple votre identifiant Parcoursup est composé de 6 chiffres (ex:120250) vous pouvez vous connecter en indiquant : P180120250 (ajoutez un 0 devant votre identifiant). Si votre identifiant Parcoursup est composé de 7 chiffres (ex:3120250) vous pouvez vous connecter en indiquant : P183120250

Pièces justificatives dématérialisées à mettre en ligne, à avoir en votre possession lors de votre inscription

- copie de la pièce d'identité
- photo (pour établir votre carte étudiant)
- copie du relevé de notes du baccalauréat et des relevés de notes des études suivies si déjà dans le supérieur (pas université lorraine)
- copie de l'attestation de participation à la Journée Défense Citoyenneté
- copie assurance responsabilité civile de l'année 2018-2019
- autorisation étudiant mineur
- notification de bourse si boursier du supérieur

Téléchargez vos pièces sur le site suivant : <https://dematpj.univ-lorraine.fr>

- NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, et de la mise à jour au service scolarité. Le montant des droits est fixé annuellement par arrêté ministériel

Pour toute question contactez en priorité la composante auprès de laquelle vous allez vous inscrire.

VOICI LES COORDONNEES DE LA SCOLARITE DE L'IUT DE THIONVILLE-YUTZ

**IUT Thionville-Yutz
ESPACE CORMONTAIGNE
SERVICE SCOLARITE
57970 YUTZ**

**AU 03 72 74 98.08 ou 09
iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr**

la scolarité de l'IUT de Thionville Yutz sera fermé du 21 juillet au 26 août 2018

Ses coordonnées figurent sur cette page : <http://www.univ-lorraine.fr/ufr-facultes-ecoles-instituts>, privilégiez l'envoi de mails, les standards sont rapidement saturés en juillet/août.

Pour tout problème pendant l'inscription, et à partir du 9 juillet vous pouvez envoyer un message à : inscription-web@univ-lorraine.fr (réponse sous 72 heures - service fermé du 27 juillet au 22 août)



IMPORTANT

A partir de la rentrée 2018, les sécurités sociales étudiantes sont supprimées progressivement :

Nouveaux étudiants français en 18/19 : pas de sécu étudiante, affiliation gratuite au régime général (ayant droit des parents jusqu'à la fin des études) : aucune démarche à faire auprès de l'université

Étudiants déjà inscrits cette année dans le supérieur : restent affiliés à la sécu étudiante gratuitement pendant 1 an (fin du régime 01/09/2019) puis affiliation au régime général automatiquement : aucune démarche à faire auprès de l'université

Les nouveaux étudiants étrangers devront après leur inscription à l'IUT et à compter du 01 septembre 2018

se rattacher à la sécurité sociale

Vous n'avez pas encore de numéro de sécurité sociale.

Pour être rattaché à la Sécurité sociale étudiante et ouvrir vos droits, vous devez transmettre les documents ci-dessous à votre centre de sécurité sociale étudiante :

- une copie de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour;
- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat (ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible).

Les pièces en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté. Vous n'avez pas besoin d'utiliser ce site.

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>



IMPORTANT

LE SERVICE SCOLARITE EST FERME DU 21/07/2018 AU 26/08/2018

N'envoyer aucun chèque pendant les fermetures

DANS LE CAS OU VOUS NE PAYEZ PAS PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE
Vous devez impérativement envoyer un chèque du montant de l'inscription demandée à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Lorraine et l'envoyer à :

(Nous ne pouvons pas valider votre inscription sans paiement)

**IUT THIONVILLE YUTZ
ESPACE CORMONTAIGNE
SERVICE SCOLARITE
57970 YUTZ**

Nous pourrons alors finaliser votre inscription
NOUS VOUS REMETTRONS VOTRE CARTE ETUDIANT ET VOS CERTIFICATS DE SCOLARITE A LA RENTREE

EN CAS DE SOUCI CONTACTER LE SERVICE SCOLARITE
AU 03 72 74 98.08 ou 09

iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr